

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le
préavis municipal No 02/2016**

Collecteur Rionzi/Maillefer

Mise en conformité du collecteur Rionzi, tronçon aval

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, sous la présidence de Monsieur Jacques Isely, pour examiner ce préavis :

- Le 12 avril 2016, en présence de Monsieur Michel Odier, Municipal en charge de ce dossier, accompagné de Messieurs Michel Amaudruz et André Guex, Municipaux.
- Le 25 avril 2016 pour la finalisation du rapport.

Nous remercions Monsieur le Municipal Michel Odier pour les renseignements donnés, et les réponses claires à toutes nos questions.

Examen du préavis

La réfection des collecteurs et leur mise en conformité quant à la séparation des eaux usées et des eaux claires est un processus de longue durée que la Municipalité doit réaliser.

Actuellement, lors de fortes pluies, les eaux claires et les eaux usées se mélangent, générant de fortes pollutions en amenant dans le ruisseau du Rionzi toutes sortes de déchets qui n'ont rien à y faire. Les travaux présentés doivent régler ce problème en enfermant les eaux usées dans un nouveau collecteur de 40 cm de diamètre, en réaménageant le voûtage actuel qui continuera à recevoir quelques eaux usées dans un collecteur de 25 cm de diamètre et à réaménager le lit du Rionzi.

A ce stade la COFIN relève que l'investissement lui semble tout à fait justifié, et que celui-ci s'inscrit dans l'objectif général d'amélioration du réseau des collecteurs. Nous vous renvoyons aux conclusions de la commission ad'hoc quant aux réflexions sur les options choisies (forage dirigé, nouvelle infrastructure, réutilisation partielle du voûtage existant pour les eaux usées, etc...).

Les travaux du collecteur Rionzi/Maillefer, zone aval, figurent au plan des investissements de la commune pour un montant de CHF 1'290'000.-. Le coût de cet investissement pourrait être partiellement « couvert » par la marge d'autofinancement attendue pour l'exercice en cours.

Relevons encore que les frais d'architecte liés aux collecteurs ne font pas partie des préavis Municipaux, mais qu'ils figurent au budget sur le compte « Etudes collecteurs » 460.3144.01

La situation financière de la Commune reste tendue, au vu de l'endettement en forte hausse sur les 5 dernières années. Toutefois, la dette de 52 millions à fin 2015 est en dessous du plafond de 68,5 millions votés au début de la présente législature. Elle permet donc encore quelques investissements. Nous remercions la Municipalité pour ses efforts de priorisation des travaux à réaliser ces prochaines années. Une telle prudence reste de mise, car nous devons limiter au maximum le prochain plafond d'endettement.

Suivi des préavis 2016

Marge d'autofinancement au budget 2016			4'162'043.-
Montant des investissements déjà accordés en 2016			0.-
Préavis du jour			4'855'000.-
Préavis 01/2016	Centre sportif du Mottier	3'565'000.-	
Préavis 02/2016	Collecteur Rionzi/Maillefer	1'290'000.-	

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité du collecteur du Rionzi, dans son tronçon aval.
- De lui accorder un crédit de CHF 1'290'000.—(hors TVA), montant à financer par les liquidités courantes de la Commune ou par voie d'emprunt.

L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « amortissements obligatoires des collecteurs » no 460.3311.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 avril 2016

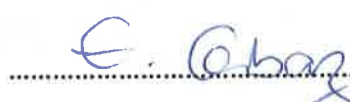
Le Président

Jacques Isely


.....

Les Membres :

Elisabeth Corbaz


.....

Nadège Longchamp


.....

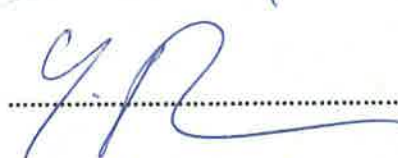
Stephan Leoni


.....

Patrick Mattenberger


.....

Yves Menétrey


.....

Rapporteur :

Cédric Mottier


.....